

REUNION DU JEUDI 3 AVRIL 2003

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil du Président
2. Résultat du concours de mars
3. Remise du concours d'avril 2003

BELGIQUE : une carte postale «PUBLIBEL»

Oblitération Brabant wallon	30 points
Autres bureaux	20 points
Publicité en rapport avec Brabant wallon	20 points
Lisibilité oblitérations	25 points
Etat et fraîcheur	25

4. **Conférence :** nous aurons le plaisir de voir et d'entendre Jacques Ghilain.
Il viendra nous montrer sa collection «Les timbres Lion Héraldique et leurs oblitérations».

PETITES ANNONCES

- Collectionneur recherche feuillets Malvaux des années 1953 à 1960.
René André (010/22.23.65).
- A vendre livres de Georges Simenon :
Maigret et les braves gens
La Marie du port
Le fils Cardinaud
Une confidence de Maigret
Maigret la grande perche
Maigret et l'inspecteur Malgracieux
Maigret et son mort
Mon ami Maigret
Un Noël de Maigret.....
Guy Otten, avenue Vanpée 11, 1300 WAVRE (010/22.25.12)

REUNION DU JEUDI 17 AVRIL 2003

La deuxième réunion du mois de mars aura lieu le jeudi 17 avril 2003 à partir de 20h.15 au cercle culturel et récréatif espagnol, avenue des Déportés, 79.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30.
Distribution des nouveautés par André Clusman.

Minicauserie : «Les premiers timbres-poste» par Jacques Sleewaegen, membre du club philatélique de Wavre.

Tombola animée par Claude Dewals :

Belgique : N° 1032/36 **	27,50 EUR
Belgique : N° 842/44 **	25 EUR
Belgique : N° 807/10 **	17 EUR
Belgique : N° 823/25 **	16 EUR
Belgique : N° 641/46 **	13,25 EUR
Belgique : N° 1082/88 **	13 EUR
Belgique : N° 991/93 **	10 EUR
Belgique : N° 1013/18 **	10 EUR
Belgique : N° 909/11 **	8,50 EUR
Belgique : N° 1147/49 **	7,75 EUR
Belgique : N° 803/06 **	6 EUR
Belgique : N° 964/66 **	5,50 EUR
Belgique : N° 941/42 **	3 EUR
Belgique : N° 653/60 **	2,20 EUR
Belgique : N° 813 **	1,75 EUR

Prochaines manifestations

Florennes :

dimanche 30 mars de 9 à 17h.00 : bourse philatélique à la salle de l'Institut saints pierre et Paul.

Huy :

samedi 12 et dimanche 13 avril : salon international des collectionneurs de 9 à 18h.00 au Hall Omnisports, avenue de la Croix-Rouge.

WAVRE :

samedi 17 mai de 10 à 17h.00 : Prévente des timbres-poste spéciaux «Philaté de la Jeunesse» et «Journée du Timbre» à l'Institut de la Providence (entrée des Fontaines). Présence de nombreux négociants.



La Hulpe, ce 12 janvier 2003

CHALLENGE PHILATÉLIQUE « ROGER MIESSEN » REGLEMENT DE LA 5^e EDITION

Pour trois entités postales du Brabant Wallon au choix, il convient de présenter :

EPREUVE A

Une enveloppe oblitérée d'une empreinte d'un timbre à date à blocs antérieure à 1930.

Eléments entrant en ligne de compte pour la cotation :

- nature de l'envoi : valeur déclarée : 100% des points attribués à ce poste
- envoi recommandé : 80% des points attribués à ce poste
- envoi exprès : 60% des points attribués à ce poste
- envoi ordinaire : 40% des points attribués à ce poste
- état de conservation de l'envoi
- qualité de l'oblitération

EPREUVE B

Un document ou un timbre-poste oblitéré au moyen d'une empreinte de timbre à date linéaire sans n° de code postal.

Eléments entrant en ligne de compte pour la cotation :

- état de l'objet
- qualité de l'oblitération

EPREUVE C

Un document ou un timbre-poste idem que ci-avant, mais avec le numéro de code postal antérieur à 1990.

EPREUVE D

Une enveloppe ayant voyagé ou un timbre-poste oblitéré(e) au moyen d'une empreinte de timbre à date d'un bureau temporaire.

Il n'est pas obligatoire de participer à tous les éléments des quatre épreuves.

Il sera établi un classement par épreuve.

L'attribution du Challenge sera fonction du nombre de points obtenus pour l'ensemble des quatre épreuves.

Les documents déjà présentés à l'occasion d'éditions antérieures du Challenge ne sont pas admis.

**Inscriptions au plus tard pour le 1^{er} mai 2003 à l'adresse ci-dessous
Travaux à faire parvenir pour le 1^{er} juin 2003 à l'adresse ci-dessous**

Coordinateur pour le CPLH :

M. Roger CATTEEUW – rue de l'Argentine, 94 à 1310 LA HULPE –(tél. 02/653.72.34)

DES OPPORTUNITES DONT IL FAUT PROFITER

Nous venons d'avoir l'opportunité de procéder à la réalisation de la collection d'un philatéliste décédé il y a quelques mois et dont l'épouse nous a fait confiance pour la dispersion de l'héritage de son mari.

Il s'agit d'une collection intéressante constituée d'un ensemble de séries complètes et de très belle qualité générale. Composée de classiques en parfait état, le principal de la collection reprend des séries neuves sans charnières depuis 1880.

Il est remarquable que la majorité des timbres parus avant 1940 soient impeccables alors que chacun sait qu'à cette époque l'on collectionnait et que l'on collait ses timbres avec une belle charnière.

Nous attirons l'attention de nos membres sur l'opportunité qui leur est donnée afin de « boucher » les cases vides de leurs albums à des prix très attractifs puisque les prix de départ se situent entre 30 et 35 % de la cote.

Dans le contexte actuel du marché philatélique et vu les prix atteints dans les ventes publiques qui, ne l'oublions pas, sont majorés de 17 % de frais, il nous a semblé intéressant d'attirer votre attention.

Nous avons tenu également à disperser cette collection en réalisant des lots pour les possibilités de chacun.

A vous de savoir en profiter.

WAVRE

SAMEDI 17 MAI 2003 de 10 à 17h.00

Prévente des timbres spéciaux

« Journée du Timbre »

et « Philatélie de la Jeunesse »

Institut de la Providence

(entrée par la rue des Fontaines)

Où sont passés les timbres ?

Savez-vous faire la différence entre ces émissions qui ressemblent à des mini-feuilles ou petits feuillets ? Entre certains blocs annoncés comme tels et ceux qui ne le sont pas ? Moi, pas. Et j'avoue sincèrement être effaré devant la production de certains pays, généralement situés dans les Caraïbes, en Amérique du Sud ou encore en Afrique et où on ne sait plus trop s'il s'agit réellement de timbres ou simplement de jolies compositions artistiques pourvues de perforations pour leur donner un semblant de légitimité postale !

Lorsqu'on regarde ces « produits » et les sujets qu'ils traitent : Silvester Stallone, la famille impériale du Japon, les joueurs de base-ball, les vedettes de cinéma ou du show-biz d'Outre-Atlantique cohabitant avec de grandes planches d'orchidées, ou magnifiant le dernier animal symbole du zodiaque chinois, on arrive à se demander où est la philatélie dans tout cela ? Les plus pragmatiques y verront évidemment une simple démarche en direction des seuls collectionneurs thématiques, ceux que l'on considère non plus comme des collectionneurs mais comme des acheteurs de vignettes bien imprimées et colorées, reproduisant les personnages, les animaux, les fleurs les plus en vogue dans le moment.

Et ça marche. Preuve en est que le flot de ce que j'appellerai des « pseudo-émissions » maintient son débit chaque mois et ne semble pas près de tarir. Il existe bel et bien des clients pour ce type de marchandises et, entre nous, c'est bien attristant même en reconnaissant que chacun est libre d'acheter et de collectionner ce qui lui plaît.

Essayons maintenant d'expliquer les raisons qui motivent ce type d'émissions et tout d'abord leur présentation sous forme de feuillets. C'est très simple à comprendre. Il est plus facile de vendre un feuillet regroupant par exemple, 10 timbres, plutôt que de vendre 10 timbres émis séparément et que vous devez égrener de dix feuilles différentes. Logique, en ces périodes difficiles où le temps est compté - même aux Caraïbes - la vente de feuillets, outre qu'elle oblige à acheter des séries complètes, évite les heures fastidieuses passées à découper les timbres (sans les abîmer). De plus, c'est très économique pour le pays qui édite ce genre de produits, car ils coûtent moins cher à imprimer : une seule planche d'impression suffit pour imprimer toutes les quantités que l'on souhaite, alors que dans la version traditionnelle, il faut dix planches correspondant aux dix valeurs ! C.Q.E.D.

Quant au choix des émissions, c'est l'éternel débat. Encore que nos pays exotiques aient plutôt tendance à vouloir répondre aux soit-disant exigences philatéliques des collectionneurs européens, américains et nippons plutôt que de chercher à mettre en avant les charmes de leur propre pays, qu'il s'agisse des traditions, du folklore, de l'architecture, des sites touristiques, etc. Ils émettent donc ces timbres essentiellement pour les collectionneurs étrangers et non pour leur propre consommation. C'est on ne peut plus évident.

Ces explications étant données, nous espérons que les collectionneurs comprendront mieux la finalité purement commerciale de certains produits philatéliques. A eux de juger de l'intérêt et de la place qu'ils souhaitent leur donner dans leurs albums. Personnellement, nous préférons les timbres, les vrais !

Michel MELOT

CONCOURS SECTION ETUDE ET HISTOIRE POSTALE

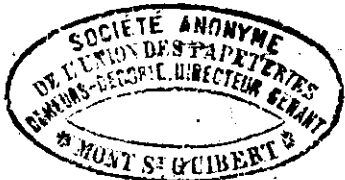
QUESTION DE JANVIER 2003 : 1 DOC. AFFRANCHI PAR UN SEUL T.P. 30 DE BELGIQUE

LE LUXEMBOURG
Messieurs Bergery & Co
à Luxembourg

PIECE DE Mr CLAUDE DEW
CLASSE 1ier AVEC 93 Pts.

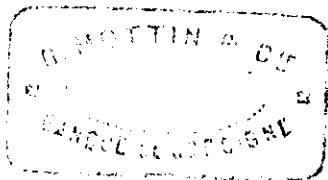


← Encadrement taché
Monsieur A. Gaeffer, Directeur-G.
de la Société du Charbonnage de Sauri-Madame
Sampremy.
près Charleville.



PIECE DE Mr MONFILS
CLASSE 2ième AVEC 92 Pts.

Monsieur Le Directeur du Charbonnage
et à



Falissolle
près Camille

PIECE DE Mr GOFFIN
CLASSE 3ième AVEC 89,5 Pts.

COLIS POSTAUX "EXPRESS" ET COLIS POSTAUX "LIVRAISON IMMEDIATE"

Daniel EGGEN
Club philatélique de Wavre

SI LES NOTIONS D'EXPRESS ET DE LIVRAISON IMMEDIATE POURSUIVENT LE MEME BUT, DE PETITES DIFFERENCES OU NUANCES SUBSISTENT.

LES COLIS POSTAUX "PETITE VITESSE" ETAIENT DES COLIS DE MOINS DE 5 Kgs. DONT L'EXPEDITION SE FAISAIT OBLIGATOIREMENT ENTRE DEUX COMMUNES SITUEES EN TERRITOIRE BELGE (ET PAR ANALOGIE VERS LES FORCES BELGES CASERNEES EN ALLEMAGNE).

CES COLIS ETAIENT ACCEPTES DANS LES BUREAUX DE POSTE, LES GARES ET DEPENDANCES DE LA S.N.C.B. ET DANS UNE MOINDRE MESURE PAR LA S.N.C.V.; L'ACHEMINEMENT EN ETAIT ATTRIBUE AUX CHEMINS DE FER (PLUS RAREMENT AUX CHEMINS DE FER VICINAUX), QUANT A LA DISTRIBUTION, CELLE-CI ETAIT DEVOLUE A LA POSTE OU A LA S.N.C.B.

LA TAXATION DE CES COLIS ETAIT DOUBLE :

LA TAXE PRINCIPALE (TAXE RELATIVE AU TRANSPORT):

CETTE TAXE ETAIT ETABLIE EN FONCTION DU POIDS (0 A 1 Kg., DE 1 A 3 Kgs. ET DE 3 A 5 Kgs.). ELLE ETAIT TOUJOURS REPRESENTEE PAR DES TIMBRES "COLIS POSTAUX" PUIS PAR DES TIMBRES "CHEMINS DE FER" AU 01/07/1972, ET CELA QUEL QUE SOIT LE LIEU D'ACCEPTATION.

LES FRAIS ACCESSOIRES (TAXES POUR PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES) :

CES TAXES SE RAPPORTAIENT A DES FRAIS ADMINISTRATIFS (LIVRAISON IMMEDIATE, CONTRE REMBOURSEMENT, EXPRESS, VALEUR DECLAREE,...) ET ETAIENT REPRESENTEES SOIT PAR DES TIMBRES-POSTE (SANS SURTAXE) SI LE COLIS AVAIT ETE ACCEPTE PAR LA POSTE OU DES TIMBRES "CHEMINS DE FER" SI LE COLIS AVAIT ETE ACCEPTE PAR LA S.N.C.B.

LORS DE L'ACCEPTATION AU TRANSPORT, ET POUR AUTANT QUE LA DEMANDE EN AIT ETE FAITE AU MOMENT DU DEPOT PAR L'EXPEDITEUR, LES PREPOSES DEVAIENT APPOSER SUR LE BULLETIN D'EXPEDITION SOIT L'ETIQUETTE OU LA GRIFFE "EXPRESS" SOIT L'ETIQUETTE "LIVRAISON IMMEDIATE" ET CE DANS LE BUT D'ATTIRER L'ATTENTION DES BUREAUX DISTRIBUTEURS DE REMETTRE LE COLIS SANS DELAIS.

LES COLIS POSTAUX EXPRESS, QUE L'ON POURRAIT QUALIFIER DE "SUPER PRIOR" POUR RESTER DANS LE JARGON POSTAL ACTUEL, POUVAIENT DEROGER AU PRINCIPE DU TRAIN DE MESSAGERIES JOURNALIER POUR ETRE REMIS AU PREMIER TRAIN DE VOYAGEURS EN PARTANCE; QUANT AUX COLIS DITS "LIVRAISON IMMEDIATE", CEUX-CI DEVAIENT SUIVRE LES PLANS D'ACHEMINEMENT PREVUS MAIS ETAIENT "PRIOR" LORS DU TRI DANS LES DIFFERENTS CENTRES ROUTIERS.

LA REMISE A DOMICILE DES COLIS "EXPRESS" ETAIT ASSUREE TOUS LES JOURS Y COMPRIS LES DIMANCHES ET JOURS FERIES ASSIMILES JUSQUE 21 HEURES, TANDIS QUE LES COLIS "LIVRAISON IMMEDIATE" N'ETAIENT REMIS QUE DU LUNDI AU SAMEDI JUSQUE 21 HEURES PAR :

- LE SERVICE DE CAMIONNAGE DE LA S.N.C.B. (LORS DES TOURNEES NORMALES)
- PAR PORTEUR SPECIAL S.N.C.B. (DANS UN RAYON DE 3 Kms.)
- PAR LE FACTEUR DES POSTES A LA PREMIERE TOURNEE (VOIRE A LA DEUXIEME)
- PAR PORTEUR SPECIAL DES POSTES (DANS LES LIMITES DES POSSIBILITES DES BUREAUX)

TAXE POUR FRAIS DE LIVRAISON IMMEDIATE

01/06/1932	01/05/1951	01/01/1963
5,50 Frs.	7,00 Frs.	SUPPRIME

TAXE POUR FRAIS D'EXPRESS

07/10/1946	15/12/1948	01/05/1951	15/12/1952	01/03/1966	15/11/1969	01/10/1973	15/12/1977
4,50 Frs.	6,00 Frs.	7,00 Frs.	8,00 Frs.	12,00 Frs.	18,00 Frs.	22,00 Frs.	30,00 Frs.

COLIS POSTAL JUSQUE 5 Kgs. « LIVRAISON IMMEDIATE »

TAXE PRINCIPALE : 19/01/1948 - 06/10/1949

COLIS DE 1 A 3 Kgs. : 11,00 Frs.

FRAIS ACCESSOIRES : 01/05/1932 - 30/04/1951

LIVRAISON IMMEDIATE : 5,50 Frs.

273

Lettre

Lotissement

Destination : BAELEN USINES

LIVRAISON IMMEDIATE
Dadelijk bestellen

641

Nom et adresse du destinataire :
 STE VIEILLE MONTAGNE
 BAELEN USINES

Remboursement (1)
 Compte 4344-649

WERKPLAATS
 Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

(1) En toutes lettres.

Nom et adresse de l'expéditeur :
 S.A. SIEMENS
 BRUXELLES

En cas de non-livraison, prière de

Nature de la marchandise (pour envois FRAGILES ou PERISSABLES) :

Kg. 1,500
1949

VIEILLE MONTAGNE
 Colis reçu - Colli ontvaangen
 BAELEN-WERKPL
 le de

Mercurius s. - 9219 - 12-A
 (5.000.000)

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS DE 1,500 Kg., EXPEDIE EN LIVRAISON IMMEDIATE DE SAINT GILLES (BRUXELLES) A BAELEN USINES LE 12/03/1949.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : SAINT GILLES (BRUXELLES)
 BUREAU DE DISTRIBUTION : HASSELT (ABREVIATION FHS)
 BUREAU DE DESTINATION : EISDEN (FHS + LITTERA 2)
 LIEU DE DESTINATION : BAELEN USINES

REMARQUE : LA SOUTAXE DE 0,50 Fr. DOIT ETRE CONSIDEREE COMME NEGLIGEABLE.

COLIS POSTAL JUSQUE 5 Kgs. « LIVRAISON IMMEDIATE »

TAXE PRINCIPALE : 01/12/1949 - 30/04/1951

COLIS DE 0 A 1 Kg. : 11,00 Frs.

FRAIS ACCESSOIRES : 01/05/1932 - 30/04/1951

LIVRAISON IMMEDIATE : 5,50 Frs.

ent

53

Case réservée pour étiquetage
• remboursement •
Vak voorbehouden voor de
stiketten • terugbetaling •

Livraison immédiate
Dadelijk bestellen

FV 1

via *Verviers*

Nom et adresse du destinataire
Naam en adres van den bestemming.

Le Travail
Rue du gymnase
Verviers

Valeur déclarée — Aangegeven waarde

Fr. *1* Ct

Remboursement — Terugbetaling

Fr. *1*

Nom et adresse de l'expéditeur
Naam en adres van den afzender

LE PEUPLE

35 RUE DES SABLES BRUXELLES

Compte chèques post. n° 7230
Postcheckrekening n°

Signature du destinataire pour décharge
Handteekening van de bestemming
tot ontlasting.

[Signature], le _____ 1950
op _____

Frankteekening



COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS ENTRE 0 ET 1 Kg., EXPEDIE EN LIVRAISON IMMEDIATE DE BRUXELLES A VERVIERS LE 25/07/1950.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : BRUXELLES I
 BUREAU DE DISTRIBUTION : VERVIERS-OUEST (ABBREVIATION FV 1)
 BUREAU DE DESTINATION : VERVIERS-OUEST
 LIEU DE DESTINATION : VERVIERS

COLIS POSTAL JUSQUE 5 Kgs. « LIVRAISON IMMEDIATE »

TAXE PRINCIPALE : 20/10/1951 - 31/12/1953
COLIS DE 0 A 1 Kg. : 13,00 Frs.
FRAIS ACCESSOIRES : 01/05/1951 - 31/12/1962
LIVRAISON IMMEDIATE : 7,00 Frs.

Vervoerverdeling

Dadeliĝe bestellen
Livrings immédiate

764

Bestemming (2) *Beerse*

Geadresseerde : *Mathe August
Beeckacker 9
Beerse*

Merk :

Remboursement (1)

Postcheckrekening n°

Aangegeven waarde (1)

Waarde door de Europese Mij verzekerd (1)

Afzender : *Quirijnen Henri
Klein Veerle 13
St. Lenaarts*

Bij niet-aflevering, verzoeken :

Aard van het goed (voor BREEKBARE of BEDERFELIJKE waren) :

(1) In letterschrift — (2) Voorbehouden aan de Administratie.

Dantinne, S.A., Strée 9424-11-51 (3.400.000)

via (2) *Beerse
Turnhout*

Kg. *700 gr.*

Colli ontvangen — Colis reçu

de om
le à

St. Lenaarts

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS DE 0,700 Kg., EXPEDIE EN LIVRAISON IMMEDIATE DE SINT LENAARTS A BEERSE LE 15/07/1953.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : SINT LENAARTS
 BUREAU DE DISTRIBUTION : LOUVAIN (ABREVIATION FLV)
 BUREAU DE DESTINATION : TURNHOUT (FLV + LITTERA 6)
 LIEU DE DESTINATION : BEERSE

REMARQUE : LE BUREAU DE POSTES DE SINT LENAARTS A UTILISE UN TIMBRE COLIS POSTAUX AFIN DE COUVRIR LA TAXE PRINCIPALE ET LES FRAIS ACCESSOIRES; ALORS QUE LA TAXE POUR LES FRAIS ACCESSOIRES DOIT TOUJOURS ETRE EN TIMBRES-POSTES ORDINAIRES

COLIS POSTAUX JUSQUE 5 Kgs . «EXPRESS »

TAXE PRINCIPALE : 01/05/1951 - 19/10/1951
COLIS DE 1 A 3 Kgs. : 15,00 Frs.
FRAIS ACCESSOIRES : 01/05/1951 - 14/12/1952
EXPRESS : 7,00 Frs.



Lotissement *Le 5*
 1512

772



Destination : _____

Destinataire : *Debaux, Lillen*
Rue Kloppebaal

Marque : *Poperinghe*

Remboursement (1) _____

Compte chèques post. N° _____

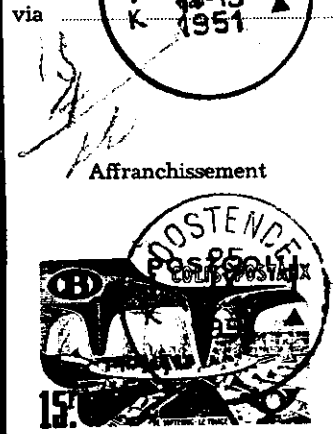
Valeur déclarée (1) _____

Valeur assurée à la Cie Européenne (1) _____

(1) En toutes lettres

Expéditeur : *Gold's ch. aidt*
Abdel Roddy el Dherb
Mariakerke

En cas de non-livraison, prière de _____



Dantinne, S.A., Strée 6836-11-50 (3.580.000)

SPOEDBESTELLING
EXPRES

Kg. *1,900*

Colis reçu — Colli ontvangen

le à

de om

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS DE 1,900 Kg., EXPEDIE EN EXPRESS DE MARIAKERKE POPERINGHE LE 25/09/1951.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTION : OSTENDE I
 BUREAU DE DISTRIBUTION : COURTRAI (ABREVIATION FC)
 BUREAU DE DESTINATION : YPRES (FC + LITTERA 5)
 LIEU DE DESTIANTION : POPERINGE

REMARQUE : LE BUREAU D'ACCEPTION D'OSTENDE I A OMIS D'ANNULER LES TIMBRES-POSTE REPRESENTANT LES FRAIS ACCESSOIRES (EXPRESS). CETTE OMISSION EST RECTIFIEE EN COURS DE ROUTE PAR UNE ANNULLATION « PLUME ».

COLIS POSTAL JUSQUE 5 Kgs. « EXPRESS »

TAXE PRINCIPALE : 20/10/1951 - 31/12/1953

COLIS DE 3 A 5 Kgs. : 20,00 Frs.

FRAIS ACCESSOIRES : 15/12/1952 - 28/02/1966

EXPRESS : 8,00 Frs.

11/12/53
FN 1

EXPRES
SPOEDBESTELLING

Acheminement - Leitungsweg

Etiquettes — Zettel

Destination (2)
Bestimmungsort (2)

Destinataire : *M. de la Pinaison Muller*
Empfänger : *Billard Place*

Anvers

Marque :
Zeichen :

Remboursement (1) — Nachnahme (1)

Compte chèques post. N°
Postscheckkonto Nr.

Valeur déclarée (1) — Wertangabe (1)

Valeur assurée à la Cle Européenne (1)
Bei der Europäischen versicherten Wert (1)

Expéditeur : *M. de la Pinaison*
Absender : *Rue Grande Dinant*

En cas de non-livraison, prière de
Kann die Sendung nicht abgeliefert
werden, so bitte ich

Nature de la marchandise (obligatoire pour envois **FRAGILES**
Art des Gutes (verpflichtend für **ZERBRECHLICHE** bzw. **VER-**
DERBLICHE Sendungen) :

(1) En toutes lettres. — (2) Réserve à l'administration.
(1) In Buchstaben. — (2) Von der Verwaltung auszufüllen.

324



Kg.

Colis reçu — Kollo empfangen

le à
am um

Erde 11/12/53

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS ENTRE 3 ET 5 Kgs., EXPEDIE EN EXPRESS DE DINANT A ANVERS LE 12/11/1953.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : DINANT
BUREAU DE DISTRIBUTION : ANVERS (ABREVIATION FN 1)
BUREAU DE DESTINATION : ANVERS DOCKS ET ENTREPOTS
LIEU DE DESTINATION : ANVERS


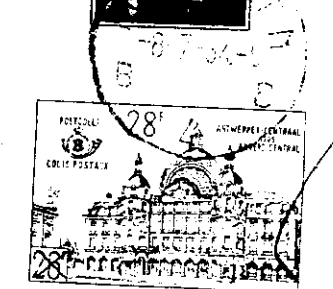
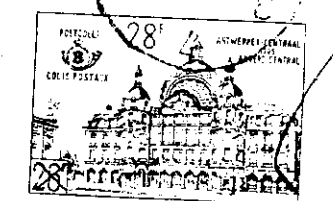
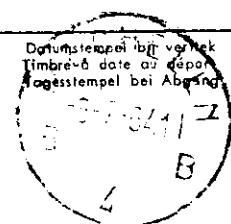
COLIS POSTAUX JUSQUE 5 Kgs. «EXPRESS »

TAXE PRINCIPALE : 01/04/1964 - 31/12/1965

COLIS DE 0 A 5 Kgs. : 28,00 Frs.

FRAIS ACCESSOIRES : 15/12/1952 - 28/02/1966

EXPRESS : 8,00 Frs.

<p>1 VERZENDINGS- BULLETIN BULLETIN D'EXPEDITION VERSANDSCHEIN</p>	<p>BESTEMMING DESTINATION BESTIMMUNGORT</p> <p><i>Geraardsbergen</i></p>	<p>VERVOERDELING LOTISSEMENT LEITWEGZONEN</p>	<p>FRANKRIJK GERAARDBERGEN / BEMENT /</p> <p>-9 VII 64-6</p>	<p>POSTCOLLO / COLIS POSTAL / POSTPAKET</p> <p>217</p>
<p>EDBESTELLING XPRES</p> <p>ES - ETIKETTEN</p>				<p>Afzender / Expéditeur / Absender</p> <p><i>Kaambrechts</i></p>
<p>De volgende delen moeten door de afzender ingevuld worden. Les parties entourées d'un trait gras sont à remplir par l'expéditeur. Die folgenden Strich umrahmten Teile sind vom Absender auszufüllen.</p>				<p><i>Rechenpoel 39</i></p>
<p><i>Concours des bandes</i></p> <p>no <i>duxus</i> Straat Strasse</p> <p>te <i>Herzele</i> à in</p>				<p>Straat Strasse</p> <p><i>Methelis</i></p>
<p>In cijfers - En chiffres - In Ziffern</p> <p>Waarde de Wert</p> <p>Waarde de Wert</p>			<p>ZENDING ONTVANGEN / REÇU L'ENVOI / SENDUNG ERHALTEN</p>	<p>Post. n° CCP n° Psch. N° Spec. tarief n° Tarif spécial n° Sonderarif N°</p>
<p>Aard van het goed - Marchandise Art des Gutes</p>	<p>Merken en n°s Marques et n°s Zeichen und N°s</p>	<p>op le an</p> <p>om à um</p> <p>uur heures Uhr</p>		
<p>De vermelding voor breekbare of bederfelijke goederen. L'obligatoire pour envois fragiles ou périssables. Verpflichtend für zerbrechliche bzw. verderbliche Waren.</p>			<p>(Handtekening geadresseerde / Signature destinataire / Unterschrift des Empfängers)</p>	<p>Datumstempel bij vertrek Timbre-à date au départ Abgangsstempel bei Abgang</p> 
<p>Indien levering, niet mogelijk, of anderszins niet mogelijk, wordt de afzender hiervan in kennis gesteld. En cas de non-livraison, prière de le signaler à l'expéditeur. Wenn die Sendung nicht abgeliefert werden, so bitte ich</p>			<p>Postgewicht Poids brut Rohgewicht</p> <p>..... Kg.</p>	

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS ENTRE 0 ET 5 Kgs., EXPEDIE EN EXPRESS DE MALINES A HERZELE LE 08/07/1964.

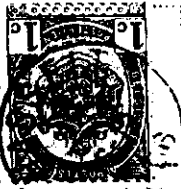
ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : MALINES 4
 GROUPE DE DISTRIBUTION : GAND (1^{er} CHIFFRE DU LOTISSEMENT 9)
 BUREAU DE DESTINATION : GRAMMONT (LOTISSEMENT 92)
 LIEU DE DESTINATION : HERZELE

Réalisation inter-membres du JEUDI 17 AVRIL 2003

Lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ Euro
Belgique.					
LOT 1 :		1 L. REC. DE SPA A BXL DU 21/03/1881 T.P. 30 ET 32 TARIF EXACT VERSO AMBULANT EST 1			4
LOT 2 :		1 C.I. D'HASSELT A BRUGES DU 12/02/1906 T.P. 53 OBL. A PONT BXL DEPART 13/02/1906 (?)			3
LOT 3 :		1 C.I. DE MONS A MONS DU 28/05/1907 T.P. 56 TARIF EXACT OBL. A PONT MONS (STATION) DEPART			3
LOT 4 :		1 Dvt DE L. REC. DE L'ADM. DES POSTES VALEURS A RECOUVRER DE STAM- BRUGES A HENIN LIETARD (France) DU 21/04/1914 T.P. 115 TARIF EXACT DOC PEU FREQUENT			2
LOT 5 :		1 RECU DE 3,55 Frs. ETABLIT A BXL LE 04/06/1921 T.P. 164 (S/DOC 10 EUR) TARIF EXACT			4
LOT 6 :		1 C.I. DE SCHAERBEEK A FONTAINEBLEAU DU 17/08/1927 T.P. 205 (S/DOC 20 EUR) TARIF EXACT			5
LOT 7 :		1 C.P. DE LIEGE A SCHAFFHAUSSEN (SUISSE) DU 20/03/1942 T.P. 571 (2) REEX PEDITION VERS ARMEE SUISSE TARIF EXACT CENSURE DE FRANCFORT			5
LOT 8 :		1 L. DE BXL A ZURICH DU 30/07/1942 T.P. 595 ET 599 TARIF EXACT TRIPLE PORT CENSURE DE FRANCFORT DOC PEU FREQUENT			6
LOT 9 :		1 L. DE BXL A ZURICH DU 29/07/1942 T.P. 598 TARIF EXACT VERSO VIGNETTE ANTITUBERCULEUX CENSURE DE FRANCFORT			3
LOT 10 :		1 L. « PAR AVION » DE GAND A JADOTVILLE (CONGO) DU 30/05/1945 T.P. 645 (2) 690 TARIF EXACT BANDE CENSURE + N° CENSEUR BELGE			3
LOT 11 :		1 C.I. DE LUTTRE A ZURICH DU 17/04/1946 T.P. 712 (2) 718 TARIF EXACT			3
LOT 12 :		1 L. PAR AVION D'ANVERS A PRAGUE DU 05/03/1949 T.P. 696 TARIF EXACT			3
LOT 13 :		1 C.I. DE MAASEIK A COURTRAI DU 04/06/1951 T.P. 834 TARIF EXACT			2
LOT 14 :		1 ECHANTILLON REC. DE SCHAERBEEK A FLERON DU 03/03/1952 T.P. 693 ET 847 TARIF EXACT			2
LOT 15 :		1 C.I. DE KNOCKE A WOLUWE DU 23/06/1952 T.P. 869 TARIF EXACT			2
LOT 16 :		1 L. PAR AVION DE BXL A LEOPOLDVILLE DU 22/02/1955 T.P. 926 ET 963 PAR VOL COMMEMORATIF RAID THIEFFRY CAT VDB 528 TARIF EXACT			2
LOT 17 :		1 C.I. DE FAYT LEZ MANAGE A MENIN DU 5/5/1955 T.P. 961 TARIF EXACT			2
LOT 18 :		1 C.I. DE BXL A MUNICH DU 09/07/1958 T.P. 1047 (5) TARIF EXACT.			2
LOT 19 :		1 L PAR AVION D'ANVERS A BRAKPAN (AFRIQUE DU SUD) DU 27/12/1961 T.P. 859 (2), 1170, 1171, 1193 ET 1197 TARIF EXACT			2
LOT 20 :		1 JOURNAL DE LIEGE A ANDENNE DU 14/03/1968 T.P. 1026 C TARIF EXACT MARQUES + ETIQ DE RETOUR			2
LOT 21 :		1 CARTE SOUVENIR JOURNEES PHILATELIQUES DE NAMUR DES 22-23/06/1929 T.P. 276 + OBL SPECIALE			2
LOT 22 :		5 C.P. DU MUSEE DES POSTES T.P. 1932/1936			2
Belgique TAXE					
LOT 23 :		1 L. DE LOUVAIN A LOUVAIN NON AFFRANCHIE DU 26/01/1939 TAXEE PAR T.TX. 46			2
LOT 24 :		1 C.P. ITALIENNE AVEC REPONSE DE MESSINA A BXL DU 28/09/1903 TAXEE PAR T.T.X. 3			2
LOT 25 :		1 C.I. DE BRUGES A HOBOKEN DU 28/07/1937 T.P. 420 TAXEE PAR T.T.X. 35			2

Postkarte - Carte postale - Postcard

Correspondenzkarte - Cartolina postale - Levelező-Lap - Dopisni
Kort - Briefkaart - Brevkort - Dopisnica - Karta Korrespondenzyj
Karta postalna - Открытое письмо - Дописна карта - Post
Korrespondenční listek - Weltpostverein - Union postale



2

M. de ...

... de ...

Bruges

Alte Bilden

Commandé
Aangeteekend

1912

B

N° 290

Administration des postes
de Belgique

Beheer van Belgische
Posterijen

Valeurs à recouvrer

In te vorderen waarden

Bureau de poste d.
Postkantoor

Alain-Léon

(Provinces
ou Département
Provincie
of Departement

d P. B. C.

Pays étranger
Vreemd land

France

Envoyé par,
zonden door
demeurant à
wonende te

Arthur Dramaix
Stambingen

R BELGIQUE
STAMBRUGES 908

CTIONS

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE

CHÈQUES

OBTENUES AUX EXPOSITIONS
ALTONA 1869
LISBONNE 1873
185
187
1885
LIVRES
Factures
Prix-Courants
Mandat.
Plans
Tarifs

Bruxelles, le 24 JUIN 1921
Recu de l'Administration Communale
de ... la somme
de ~~trois francs cinquante cinq centimes~~
pour en créditer son compte

à Monsieur le Receveur Communal

Guyot

IMPRIMES P. COMMUNES

6

Mon cher P. de la cœur,
 J'ai vu votre lettre d'aujourd'hui, elle a été
 même sur le. 500 lettres
 de M. de la cœur
 de vos spectacles de la cœur
 un que l'air de la cœur
 l'écriture de la cœur
 et cette carte est à concevoir,
 comme un amant de la cœur,
 retour. Non bon l'air de la cœur.

Mlle Suzanne
 chez M. de la cœur
 15 av. de la cœur
 Fontaine
 France

Phototypie, 9, rue de Chambéry, Bruxelles

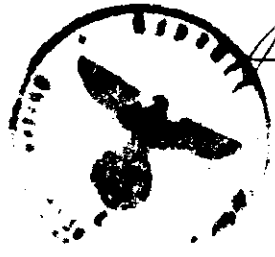
Bruxelles le 16/10/1918

M. Clois R
 66 Av. de Gurbach
 Liège (Belgique)



M. de la cœur Meyer
 Joh. Fäger Nr. 11
 9 Böhmsstrasse
 3. Div.
 (Ligne) Feldpost

7

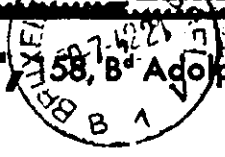


M-2-1

Les Produits
 Durisol



Le Plancher Tubacier, 158, Bd. Adolphe Max,



8

Monsieur A. SCHNELL,
 67, Bellerivestrasse, 67

ZURICH

CONTROLE DES COMMUNICATIONS
NEDERLANDSE VERBINDINGEN

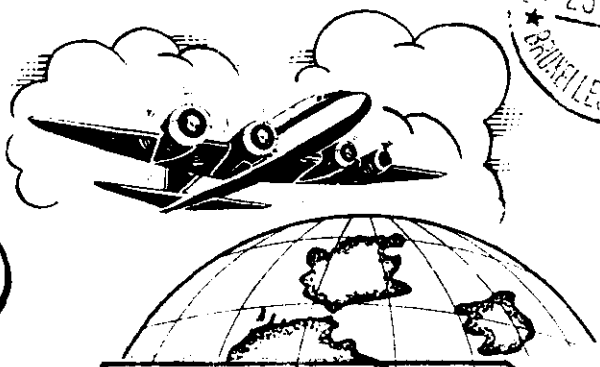
REGTIG
AVION



M^{me} Van Gucht Denis
W. de H. K.
Fouderille - Karkontwe
Kotounga - Ofrique
Congo Belges

10

579



16

RETOUR A L'ENVOYEUR TERUG AAN AFZENDER

Paul H. Haydu
Post Restante
Leopoldville
Congo - Belge

CARTOLINA POSTALE CON RISPOSTA
(Cent. 15.)



24

Le Journal Médical de Bruxelles



Bruxelles

(Provincia di

NB. Alla presente deve essere incollata unita la parte della risposta.

Une lettre mal adressée est renvoyée à son auteur, sans avoir été ouverte, s'il a indiqué à l'extérieur de l'enveloppe son nom et son domicile. Beaucoup de lettres ne peuvent être rendues aux expéditeurs parce qu'ils ne sont désignés ni extérieurement ni intérieurement.

ADMINISTRATION
DES POSTES.

OUVERTURE DES REBUTS.
(Loi du 30 Mai 1879.)

BEHEER VAN
POSTERIJEN.

OPENEN DER ONBESTELBARE BRIEFEN.
(Wet van 30 Mei 1879.)



LETTRE RENVOYÉE A SON AUTEUR.

BRIEF AAN SCHRIJVER TERUGGEZONDEN

*Mr Keyser
Brecht*

N° 295. — Bon n° 29-1889.

Brieven met slecht adres keeren, zonder geopend te worden, naar schrijver terug, indien hij op het omslag zijnen naam en zijne woonplaats vermeld heeft. Vele brieven kunnen den afzenders niet worden terugbezorgd, omdat zij noch op noch in den brief aangegeven zijn.

76

FOURNITURES POUR CHAUSSURES

Jules PENASSE

LIÈGE - Rue Grétry, 144 - LIÈGE

83

CARTE POSTALE

Téléphone 3918

11, Van den Broeke, Tél. 22166. — Liège

Monsieur Henri Penasse

rue Petrograd 39

Paris

AVIS DE RECEPTION
KENNISGEVING VAN ONTVANGING

(Côté réservé à l'adresse. — Zijde voor het adres alleen.)



84

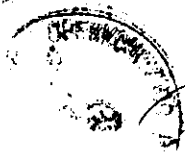
(1) *Mr*

.07



10 RUBCASTEX

Commando der Dierf...



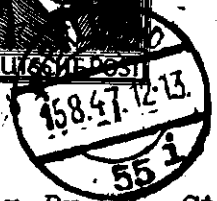
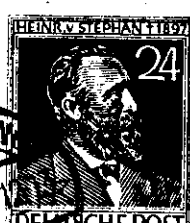
Commando der Dierf...

Ge,

Societe' Cobelminy
#2 Rue Royale
Bruxelles
(Belgique)



90



94

Kurt Grieschkat
(1) Berlin NO 55
Hufelandstr. 35
(Deutschland)

Monsieur Dr. J. Stibbe
6 Square Ambiorix
Bruxelles
.....
(Belgien)

26.	Belgique:	R 23	**	100	30
27.		IN 23/31 feuillet 1er J.	ob.	15	6
28.	Congo Belge :	9		27,50	6,50
29.		106/117	**	150	50
30.		168/83		22	7,50
31.		185/91		64	25
32.		228/67		58,50	20
33.		382/99		70	20
34.		BL 2		80	25
35.		BL Lx 488 & 490		70	22,50
36.		BL Lx 499		40	10
37.		BL 17/20		90	25
38.	All. occid. :	1/5	*	32	6
39.		10/14		33	6
40.		15/24		50	10
41.		BL 2/3	ob.	350	50
42.	Belgique :	2	ob.	60	20
43.		126/28	*	75	22
44.		182A	**	18	7
45.		179/81		19	6,50
46.		187 (4)		24	8
47.		182 + 188 + 188A		18	6
48.		220		7,50	2,50
49.		292 H		62,50	21
50.		299/300		3	1
51.		326/32		210	75
52.		351/52 **		160	40
53.		357 (4)		34	15
54.		421/27		45	15
55.		481/83		18,50	6
56.		513/18		78	26
57.		519/26		63	21
58.		532/37		50	17
59.		538/46		11	3,50
60.		547/55 + A		35	12
61.		576B		10	3
62.		815/22		67	23
63.		834/40		54	18
64.		863/67		115	38
65.		876/78		40	14
66.		900/07		70	23
67.	Suisse :	1106/09	**	4,75	1,50
68.		1110/13		3,50	1
69.		1114/16		2,70	1
70.		1117/20		4,50	1,50
71.		1121/24		5,15	1,50
72.		1128/31		4,70	1,50
73.		1132/38		6,45	2
74.		1139/42		5	1,50
75.		1143/47		5,65	1,75

Belgique REBUTS

LOT 76 : 1 L. « **OUVERTURE DES REBUTS** » OBL BLEUE POSTES REBUTS Belgique
+ OBL. BXL 5 DU 04/03/1890 VERS BRECHT **DOC PEU FREQUENT** 14,00 EUR

Belgique DOC POSTAL

LOT 77 : 1 BULLETIN DE VERSEMENT + RECEPISSE OBL **UCCLE 12** DU 21/03/1953
CAT DELFOSSE AGENCE UCCLE 12 **INDICE D (400/700 Frs.)** 4,00 EUR

Belgique 1iers VOLS,...

LOT 78 : 1 L. DE BXL A DORTMUND DU 07/05/1956 T.P. 811 ET 849 PAR 1^{ière} LIAISON
HELICOP. SABENA CAT VDB 535 A 3,00 EUR

LOT 79 : 3 DOC. T.P. 1259 AEROPHILA 1963 + 3 VIGNETTES SPECIALES
CAT VBD 611 3,50 EUR

LOT 80 : 2 L. 1^{ière} LIAISON AERIENNE SABENA BXL ATLANTA ET RETOUR DU 01/06/1978
CAT VDB 686 ET 686A 3,00 EUR

LOT 81 : 2 L. 1^{ière} LIAISON AERIENNE BXL BAGDAD ET RETOUR DU 08/07/1976
CACHETS VOL ANNULE - VOL REPORTE AU 22/11/1976 CAT VBD 683 ET 683 A 5,00 EUR

Belgique GUERRE 14/18

LOT 82 : 1 C.I. « **AVANTS POSTES DE NIEUPORT** » DE P.M.B. 4 VERS LA PANNE
DU 10/04/1915 3,00 EUR

LOT 83 : 1 C.P. DE LIEGE A PARIS DU 04/12/1918 OBL. **FORTUNE PAYE LIEGE 4**
CAT ROUSSEAU **INDICE 5 (15/25 EUR) TRES BEAU OC** 12,00 EUR

Belgique ENTIERS POSTAUX

LOT 84 : 1 E.P. **AVIS DE RECEPTION N° 1** DE MARCHIENNE AU PONT A BXL DU
29/04/1902 **DOC PEU FREQUENT** 6,00 EUR

LOT 85 : 1 C.L. N° 14 DE JUMET A BXL DU 19/06/1912 **VERSO ROULETTE CROISEE**
CAR ADRESSE AU CRAYON 5,00 EUR

LOT 86 : 1 C.P. N° 137 + T.P. 676 A DE BRAINE LE COMTE A HOUDENG GOEGNIES
DU 08/02/1946 **TARIF EXACT** 2,50 EUR

LOT 87 : 1 C.P. **AVEC REPONSE N° 97 MI NEUVE AFFR. MEC. ROUGE DU VOLET REPON**
SE APPOSE AU VERSO DU VOLET DEMANDE 4,00 EUR

LOT 88 : 5 C.P. **SPECIALES CA10/CA14 NEUVES C.O.B. 12,50 EUR** 3,00 EUR

France

LOT 89 : 1 CARTE TELEGRAMME CHAPLAIN N° 2511 NEUVE
1 C.L. TUBES PNEUMATIQUES CHAPLAIN EPP 2757 DE PARIS A PARIS
DU 19/02/1897 3,50 EUR

LOT 90 : 1 L. DE PARIS A BXL DU 27/05/1941 T.P. 407 , 413 ET 433 (2) **TARIF EXACT**
CENSURE DE COLOGNE 4,50 EUR

LOT 91 : 1 L. **DES P.T.T. RECETTE PRINCIP. DE LILLE** A BXL DU 06/10/1950 T.P. 842
TARIF EXACT 3,00 EUR

Espagne

LOT 92 : 1 L. « **PAR AVION** » DE BURGOS A BXL DU 15/12/1937 T.P. 587 **CENSURE**
MILITAIRE OVALE DE BURGOS 6,00 EUR

LOT 93 : 1 L « **PAR AVION** » DE BURGOS A BXL DU 29/02/1938 T.P. 582 ET 587 **CENSURE**
MILITAIRE RECT. DE BURGOS 6,00 EUR

Allemagne

LOT 94 : 1 L. DE BERLIN A BXL DU 15/08/1947 T.P. 53 ET 54

CONGO BELGE

LOT 95 : 1 E.P. 15 cent. (CARTE 109) DE LIKASI A FLEMALLE DU 22/5/1924
TARIF EXACT

LOT 96 : 1 L. « PAR AVION » DE KABAMBARE A UCCLE DU 24/06/1947 T.P. 262 ET 264
TARIF EXACT

LOT 97 : 1 L. PAR AVION D'IRUMU A PAULIS DU 13/05/1955 T.P. 329 (2) PAR 1^{ière} LIAISON
AERIENNE SABENA IRUMU PAULIS TARIF EXACT

LITTERATURE

LOT 98 : CATALOGUE SPECILASE DES T.P. DE France YVERT ET TELLIER TOME I ET
TOME II

LOT 99 : GRAND CATALOGUE SPECIAL ILLUSTRE DES T.P. DE Belgique ET DU CONGO
BELGE W. BALASSE 1935

LOT 100 : CATALOGUE W. BALASSE Belgique ET CONGO BELGE TOME I, II ET III
EDITION 1949

101.	Belgique : 1 (4 marges)	ob.	90	25
102.	27	*	30	7
103.	42/43	**	65	18
104.	149		50	17
105.	172 (4)		19	6
106.	179/81		19	6,50
107.	187 (paire)		12	4
108.	211/19		82,50	25
109.	254/57		30	8
110.	267/72		90	30
111.	276/88A		75	25
112.	293/98		120	40
113.	302/04		13	4
114.	333/34		20	6
115.	386/89		85	28
116.	437	ob.	45	12
117.	454/57 B	**	19,50	6
118.	465 A		17,50	6
119.	478		32,50	10
120.	484/87		15	5
121.	527/31		13	4
122.	737/41		16	6
123.	748/50		5	1,50
124.	751/55		60	20
125.	756/60		28,50	9,50

126.	Congo belge + PA + République + Rwanda + Ruanda + Katanga + Vrac	**/ob.	-	20
127.	Belgique : 8A	ob.	110	15
128.	16		40	6
129.	351/52	(*)	160	25
130.	519/26	**	62	15
131.	538/46		10,50	2,50
132.	556/67		11,75	2,50
133.	631/38		10,50	2,50
134.	842/43		23,50	6,50
135.	Pub 5		4,25	2
136.	Pub 6 et Pub 18		6,50	2
137.	TB 14		6,25	2
138.	NA 5		17,50	4
139.	CF 378/93 + 394/424		46	10
140.	BF 1 (voir gomme)	*	200	20
141.	BF 17	**	15	3
142.	BF 34 à 43		24,75	5
143.	Carnet 1267 A		15	3
144.	Carnets 3/6 + 9/15		32	7,50
145.	Canada : 2 carnets TP 328; 331; 332		-	5
146.	Allemagne : 14	ob.	20	4
147.	All. occid. : 33		28	5
148.	35		22,50	4
149.	46		22	4
150.	81/84		23	4
151.	Berlin : 132 B		9,75	2,50
152.	407/10	**	6,50	2,50
153.	Italie : 10	(*)	30	6,50
154.	Autriche : DDSG 3	ob.	50	8
155.	Finlande : 572/74	**		9 2,50
156.	France : Journaux 9	ob. FRF	750	10
157.	Bohème-Moravie : 73/76		7	2,50
158.	Burundi : 437/60	**	32,50	9

Nos timbres prisés en Espagne

Le groupe immobilier espagnol Afinsa a acheté, l'an dernier, des dizaines de millions de timbres, dont beaucoup en Belgique, a annoncé la «Gazet van Antwerpen». Conséquence de cet achat massif : les timbres belges récents sont devenus plus rares et plus chers. Les maisons de vente aux enchères Williame (Bruxelles) et Dirk Dezittere (Hasselt et Tielt-Winge) ont joué le rôle d'intermédiaires. Les timbres néerlandais, luxembourgeois, portugais et autrichiens sont également recherchés par les Espagnols.

La Libre Belgique - 30.12.2002

ALLEMAGNE

LES FACIALES CHANGENT

Suite à une BAISSÉ des tarifs en régime intérieur et international, en vigueur depuis le 1er janvier 2003, les timbres allemands voient leur faciale diminuer de 4 centimes d'euro. Un événement à souligner.

BELGIQUE

LES FACIALES CHANGENT

Suite à une HAUSSE des tarifs postaux en vigueur depuis le 16 novembre 2002, les timbres voient leur faciale augmenter de 7 centimes pour le Prior. Avec une distribution garantie à J + 1 de 80% alors qu'elle était de 90% auparavant !!